



BPJEPS AAN

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Diplôme de niveau IV - Formation en 10 mois - Centre sportif de Bellecin - 600h (dont 180h de FOAD)

EMPLOIS & COMPÉTENCES

L'éducateur sportif des Activités Aquatiques et de la Natation exerce principalement, dans le cadre des collectivités territoriales, du secteur privé (centre aquatique, de remise en forme), d'activité libérale, associatif ou encore du secteur sportif professionnel. La validation du BPJEPS AAN permet de bénéficier des prérogatives d'exercice de maître-nageur sauveteur auprès de diverses structures. Ceci atteste la double compétence, enseignement et surveillance.

La validation du diplôme permet :

- Donner des cours particuliers et concevoir des projets pédagogiques ;
- Animer une activité d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires et d'enseignement des nages codifiées de la natation ;
- Gérer un poste de secours ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le champ de l'hygiène, de l'air et de l'eau.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

UC1 • être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 • mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 • concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

UC4 • mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en oeuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Avoir 18 ans
- Répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours PSE
 - être titulaire du BNSSA à jour de recyclage
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation (*épreuve écrite et entretien oral*)